

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE QUATORZE SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 septembre 2021

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHER, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Benjamin GUILLERME-JUBIN donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Marie-Paule ALLAIN, Nathalie BEAUVY, Yvon BERHAULT, Guy CORBEL, Marc LE GUYADER,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Philippe BOSCHER

Délibération n°2021-159

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 7

<p>EAU ASSAINISSEMENT RAPPORTS 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</p>

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation et l'adoption de rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement

collectif et d'assainissement individuel. Ils couvrent les communes gérées en régie et en délégation de service public.

Les rapports 2020 et l'avis du Conseil communautaire sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au regard de :

- La transmission de ces rapports et de leur présentation au Conseil communautaire,
- L'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 8 septembre 2021,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ADOPTE les rapports annuels 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- ADOPTE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement individuel (SPANC),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **21 SEP. 2021**

Affiché le **21 SEP. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 SEP. 2021**

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

